

RR
Initiales du maire

AM
Initiales de la d.g.

Province de Québec
Municipalité de Saint-Zénon



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE À LA SALLE ALCIDE-MARCIL, LE 21 JANVIER 2019, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. RICHARD RONDEAU, MAIRE.

Sont présents : Messieurs Pierre Allard, Réjean Marion, Daniel April, François Laplante, Daniel Fabre et Madame Anne Cyr.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. ORDRE DU JOUR
(résolution no 001-01-19)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018
(résolution no 002-01-19)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;


Initiales du maire


Initiales de la d.g.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018.

Adoptée

**3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018
(résolution no 003-01-19)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 10 décembre 2018 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. TRÉSORERIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture des comptes à payer.

**5.1 COMPTES
(résolution no 004-01-19)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes pour un total de 109 953,26 \$ en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;


Initiales du maire


Initiales de la d.g.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'un montant total de 109 953,26 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS (résolution no 005-01-19)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Adoptée

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Le maire fait état des activités auxquelles il a participé depuis la séance du conseil du 10 décembre 2018 et résume les sujets ayant un intérêt public.

6.2 RAPPORT DE L'OFFICIERE MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le bilan des permis émis pour l'année 2018 préparé par l'officière municipale en bâtiment et environnement.

7. RÈGLEMENTS

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente les projets de règlement étant soumis pour adoption et résume leur contenu ayant un intérêt public à la demande du président.

7.1 RÈGLEMENT NO 576-URB-18 RELATIF À DE NOUVELLES DISPOSITIONS POUR L'USAGE CHENIL (résolution no 006-01-19)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le projet de règlement relatif à de nouvelles dispositions pour l'usage chenil, portant le numéro 576-URB-18 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par monsieur François Laplante lors de la séance du 10 décembre 2018 ;

RR
Initiales du maire

AM
Initiales de la d.g.

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu à cet effet le 10 décembre 2018 à 19 h30 ;

CONSIDÉRANT QU'une tenue de registre pour l'approbation référendaire des personnes habilitées à voter a eu lieu à cet effet le 14 janvier 2019 de 9 h à 19 h, et que le résultat est de zéro signature ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a présenté le projet de règlement et résumé son contenu ayant un intérêt public à la demande du président ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Laplante, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu d'adopter le projet règlement relatif à de nouvelles dispositions pour l'usage chenil lequel est identifié sous le numéro 576-URB-18.

Adoptée

**7.2 RÈGLEMENT NO 578-ADM-19 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT
(résolution no 007-01-19)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement portant le numéro 578-ADM-19 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par monsieur Pierre Allard lors de la séance du 17 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a présenté le règlement et résumé son contenu ayant un intérêt public à la demande du président ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu d'adopter le règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement lequel est identifié sous le numéro 578-ADM-19.

Adoptée

CONSIDÉRANT QUE la subvention rembourse l'équivalent de la moitié du taux horaire du salaire minimum en vigueur jusqu'à concurrence de 280 heures par jeunes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Zénon accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée au nom de la municipalité de Saint-Zénon à signer tout document officiel avec le gouvernement du Canada concernant la demande d'aide financière à Emplois d'été Canada 2019 ;

QUE la municipalité de Saint-Zénon s'engage par sa représentante à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

Adoptée

9.2 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DESJARDINS JEUNES AU TRAVAIL 2019 (résolution no 010-01-19)

CONSIDÉRANT QUE le programme Desjardins Jeunes au Travail 2019 cible la création d'emplois pour les jeunes âgés entre 15 et 18 ans, leur donnant une première expérience de travail qui facilitera leur intégration au marché de l'emploi.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Zénon souhaite obtenir une aide financière dans le cadre du programme Desjardins Jeunes au Travail 2019 afin d'engager des jeunes pour combler les besoins suivants :

durant 8 semaines à 30 heures par semaine comme aide au camp de jour ;
durant 8 semaines à 30 heures par semaine comme aide au travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE la subvention rembourse l'équivalent de la moitié du taux horaire du salaire minimum en vigueur durant 6 semaines à 30 heures par semaine (180 heures) par jeune.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Zénon accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Desjardins Jeunes au Travail 2019 ;

**7.3 RÈGLEMENT NO 579-ADM-19 RELATIF À LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE
(résolution no 008-01-19)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le projet de règlement relatif à la création d'une réserve financière pour le développement de la fibre optique, portant le numéro 579-ADM-19 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par monsieur Pierre Allard lors de la séance du 17 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a présenté le projet de règlement et résumé son contenu ayant un intérêt public à la demande du président ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et résolu d'adopter le projet règlement relatif à la création d'une réserve financière pour le développement de la fibre optique, lequel est identifié sous le numéro 579-ADM-19.

Adoptée

À 20 h 20, le président procède à un ajournement de 15 minutes de l'assemblée.

8. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

9. AFFAIRES NOUVELLES

**9.1 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2019
(résolution no 009-01-19)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Zénon souhaite obtenir une aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 afin d'engager des jeunes de 15 à 30 ans pour combler les besoins suivants :

durant 8 semaines à 40 heures par semaine comme animateur de camp de jour ;
durant 13 semaines à 35 heures par semaine comme employé de soutien de bureau ;
durant 13 semaines à 40 heures par semaine comme manœuvre au service d'aménagement paysager et d'entretien des terrains.

**9.5 CONTRAT ANNUEL POUR SERVICE TECHNIQUE DE L'USINE D'ÉPURATION
(résolution no 013-01-19)**

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter les nouvelles exigences gouvernementales en matières de supervision des installations municipales de traitement des eaux usées qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018, la municipalité souhaite se doter d'un service technique pour l'usine d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE Nordikeau a présenté en date du 15 janvier 2019 une offre de service au montant forfaitaire de 11 730 \$, taxes en sus, qui répond aux besoins de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Marion **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu de mandater Nordikeau pour effectuer la supervision des installations de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Zénon pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 soit :

- a) Procéder à une visite par semaine pour le suivi règlementaire comprenant l'ajustement des dosages, le suivi des installations, le prélèvement des échantillons et la validation des données ;
- b) Effectuer une fois par année l'étalonnage du poste de pompage ;
- c) Rédiger mensuellement un rapport des opérations et compléter le formulaire du SOMAEU ;
- d) Agir en tant qu'agent valideur pour le SOMAEU.

Le tout selon un montant forfaitaire de 11 730 \$, taxes en sus.

Adoptée

**9.6 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
(résolution no 014-01-19)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu de verser à la Corporation de développement de Saint-Zénon une contribution financière de 40 000 \$ afin de soutenir le fonctionnement et les actions de l'organisme pour l'année 2019 tel que prévu au budget.

Adoptée


Initiales du maire


Initiales de la d.g.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée au nom de la municipalité de Saint-Zénon à signer tout document officiel avec le Carrefour Jeunesse Emploi concernant la demande d'aide financière à Desjardins Jeunes au Travail ;

QUE la municipalité de Saint-Zénon s'engage par sa représentante à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le programme dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

Adoptée

9.3 CONTRAT ANNUEL POUR SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER (résolution no 011-01-19)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler l'entente de service avec le Carrefour canin de Lanaudière afin d'effectuer le contrôle des animaux sur son territoire selon les mêmes conditions que celles signées en 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite des services offerts par le Carrefour canin de Lanaudière pour l'année 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Laplante, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu de renouveler l'entente de services avec le Carrefour canin de Lanaudière pour effectuer le contrôle animalier de la municipalité de Saint-Zénon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 selon les mêmes conditions que celles signées 2018.

Adoptée

9.4 RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE (résolution no 012-01-19)

CONSIDÉRANT QU'aucun déficit budgétaire n'est prévu dans l'exercice courant ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit sert à pallier un manque temporaire de liquidité dans le compte de la municipalité à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu que la municipalité de Saint-Zénon renouvelle la marge de crédit pour un montant maximum de 200 000 \$ à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, au taux préférentiel de cette dernière, pour l'année 2019, ceci étant renouvelable annuellement au 1^{er} janvier.

Adoptée

ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la SPS :

- Installation d'affiches promotionnelles de la SPS ;
- Utilisation des visuels de la SPS sur les babillards physique et électronique de la municipalité de Saint-Zénon ;
- Distribution d'outils promotionnels du Centre de prévention du suicide pour promouvoir la demande d'aide ;

Adoptée

**9.9 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CLUB ROYAUME DE LA MOTONEIGE
(résolution no 017-01-19)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard, et résolu de verser au Club Royaume de la motoneige une contribution financière de 2 500 \$ afin de soutenir le fonctionnement et les actions de l'organisme pour l'année 2019 selon la demande soumise.

Adoptée

**9.10 APPROBATION DU BUDGET 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ZÉNON ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 10 %
(résolution no 018-01-19)**

IL EST PROPOSÉ par madame Anne Cyr, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation (O.M.H.) de Saint-Zénon pour l'année 2019, tel que prévu à l'article 56.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, la municipalité aura à financer 10 % du budget de l'O.M.H., soit 4 081 \$ pour l'année 2019.

Adoptée

**9.7 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS AU RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE
(résolution no 015-01-19)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer par résolution, deux représentants officiels de la municipalité de Saint-Zénon, un répondant et un coordonnateur, pour le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Élodie Bernier est employée comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale et que Mme Anne Cyr est la conseillère attitrée aux questions culturelles ;

IL EST PROPOSÉ par Réjean Marion, **APPUYÉ** par monsieur François Laplante, et résolu de nommer madame Élodie Bernier comme coordonnatrice et madame Anne Cyr comme répondante, tous deux représentantes officielles de la municipalité de Saint-Zénon pour le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Adoptée

**9.8 PARTICIPATION À LA SEMAINE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE DU 3 AU 9 FÉVRIER 2019
(résolution no 016-01-19)**

CONSIDÉRANT QUE dans Lanaudière, annuellement, quelques 80 personnes décèdent par suicide et que plus de 130 personnes sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSS) pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide en ayant répondu en 2018 à plus de 3 300 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire ;

CONSIDÉRANT QU'orchestrée chaque année par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique ;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne Cyr, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion, et résolu que la municipalité de Saint-Zénon reconnaisse la problématique du suicide et son

RR
Initiales du maire

JM
Initiales de la d.g.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h 20.

Richard Rondeau
Richard Rondeau, maire

Julie Martin
Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière



Vertical text or markings on the left edge of the page.



A small, faint mark or text at the bottom right corner of the page.